

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/KOR/393  
18 septembre 2012

(12-4979)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant: <u>RÉPUBLIQUE DE CORÉE</u></b> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b>  Radio and Broadcasting Management Division (Division de la gestion des radiocommunications et de la radiodiffusion) Korea Communications Commission – KCC (Commission des communications de la Corée) 178 Sejong-daero, Jongno-gu, Séoul République de Corée 110-777  Téléphone: (+82) 2-750-2244 Fax: (+82) 2-750-2289 Courrier électronique: <a href="mailto:lim@kcc.go.kr">lim@kcc.go.kr</a> Site Web: <a href="http://www.kcc.go.kr">http://www.kcc.go.kr</a>  <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Équipement de télécommunication (SH 8517)
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Proposed enactment of the rating classification of electromagnetic waves for mobile phones and radio stations</i> (Proposition de promulgation de la classification des mesures d'ondes électromagnétiques pour les téléphones mobiles et les stations radio). 8 pages, en coréen
<b>6. Teneur:</b> La classification des mesures des valeurs de débit d'absorption spécifique (DAS) et d'exposition aux champs électromagnétiques pour les téléphones mobiles et les stations radio va être établie comme suit:  1. Classification des valeurs de DAS pour les téléphones mobiles:  a) la classification des DAS comprend deux classes. La première couvre les valeurs de DAS au-dessous de 0,8 W/kg; la seconde couvre les valeurs de DAS au-dessus de 0,8 et au-dessous de 1,6 W/kg;  b) le classement doit être indiqué sur le côté de la boîte d'emballage.

2)	Classification de l'exposition aux champs électromagnétiques pour les stations radio: a) la classification comprend quatre classes en fonction de l'exposition aux champs électromagnétiques des stations radio; b) le classement doit être indiqué sur la clôture ou sur la station radio, etc.
7.	<b>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection de la santé des personnes et des consommateurs
8.	<b>Documents pertinents:</b> <i>KCC Public Notice No. 2012-104</i> (Avis public de la KCC n° 2012-104)
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> Novembre 2012. <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> Mars 2013
10.	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 60 jours à compter de la date de notification
11.	<b>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</b>  Radio and Broadcasting management Division Korea Communications Commission (KCC) 178 Sejong-daero, Jongno-gu, Séoul République de Corée 110-777  Téléphone: (+82) 2 750 2244 Fax: (+82) 2 750 2289 Courrier électronique: <a href="mailto:lim@kcc.go.kr">lim@kcc.go.kr</a> Site Web: <a href="http://www.kcc.go.kr">http://www.kcc.go.kr</a>  <a href="http://members.wto.org/crnattachments/2012/tbt/KOR/12_366_00_x.pdf">http://members.wto.org/crnattachments/2012/tbt/KOR/12_366_00_x.pdf</a>